



**Compte rendu du CEVU en tant que Commission Formation et Vie Universitaire
(CFVU)**

15 novembre 2013

Présents ou représentés :

Collège A : Mme Claudine Mélan (procuration à Anne Rohr), Mme Karine Duvignau (procuration à Sophie Gosselin), M. Jacques Lajarrige, M. Philippe Birgy (jusqu'à 10h 30, procuration à Enrique Fraga), Mme Christine Mias (procuration à Patrice Bouyssières), M. Philippe Canguilhem (procuration à Sébastien Rayssac).

Collège B : M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps (procuration à Françoise Duprat), Mme Anne Rohr, M. François Grèzes-Rueff, M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa (procuration à Sébastien Rayssac), M. Enrique Fraga.

Collège IATOS : Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier (jusqu'à de 9h 50, procuration à Enrique Fraga), Mme Françoise Duprat, Mme Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : M. Karim Brahimi (jusqu'à 10h 35), Mme Émily Énocq (jusqu'à 10h 35).

Collège des personnalités extérieures : M. Michel Montagne (procuration à M. Patrice Bouyssières).

Invités : Mme Hélène Ricaud-Droisy, Mme Nathalie Valière, M. Laurent Matuszewski, Mme Nathalie Lefèvre, Mme Anne Hébraud, Mme Ingrid Charles, Mme Anne-Claire Rattat.

Excusés : M. Jean-Christophe Goddard, M. Christian Mange, Mme Rose-Mary Expert, Mme Chantal Dallet, M. Pierre-Yves Pellefigue.

Attachée de direction : Mme Valérie Sanchou.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Estrade.



Informations

- La CFVU du 29 novembre 2013 est annulée et, en conséquence, le bureau du 22 novembre 2013.
- La première réunion du Conseil Académique aura lieu le 26 novembre, à 9h (le bureau s'est tenu le 12/11/13)
- La COM FOI se réunira les 22 novembre et 6 décembre
- La COM VUC se réunira le 18 décembre.

Au niveau national :

- Un colloque de la CPU sur la formation professionnelle, aura lieu les 28 et 29 novembre (P Bouyssières et H Ricaud-Droisy y accompagneront JM Minovez)
- Une réunion du réseau des VP CEVU aura lieu le 29 novembre
- Un comité de suivi Licence aura lieu le 29 novembre

1. Validation du compte rendu de la CFVU du 25 octobre 2013

La CFVU approuve à l'unanimité le compte rendu de la CFVU du 25 octobre 2013.
En l'absence de quorum, le vote est donné à titre indicatif.

Votants : 20

Pour : 20

2. Conseil Académique

➤ Validation du règlement intérieur

Le Bureau du Conseil Académique, composé des membres du Bureau de la CR et des membres du Bureau de la CFVU, s'est tenu le 12 novembre 2013 en perspective du Conseil Académique du 26 novembre 2013.



Le règlement intérieur en cours de finalisation sera mis au vote des conseillers du Conseil Académique le 26 novembre 2013.

➤ **Validation de la liste des invités permanents de la CFVU au Conseil Académique.**

Compte tenu du nombre de conseillers composant le Conseil Académique, et de la liste conséquente des invités permanents de la CFVU et de la CR, les 2 Commissions proposent un nombre restreint d'invités (10 pour la CFVU, 10 pour la CR) pour la configuration plénière du Conseil Académique

Proposition pour la CFVU

- Vice-présidente FOI
- Vice-président VUC
- Directeur de la Formation Continue ou son représentant
- Directeur de la DOSI ou son représentant
- Directeur du CIAM, ou son représentant
- Directeur du CROUS ou son représentant (invité de droit : article L.712-6 : modifié par l'article 49 (IV) de la loi ESR du 22/07/13)
- Directeur du SIMPPS ou son représentant
- Responsable administratif de la Scolarité centrale
- Responsable administrative de la DIVE
- Responsable administrative de l'OVE.

Discussion

Le SUAPS souhaite également être représenté. Sur le modèle de ce qui existe déjà à la COM FOI, il est proposé que soit inscrit Directeur du CIAM OU Directeur du SUAPS ou leur représentant, charge à eux de s'entendre sur la personne qui pourra participer à la réunion.



La CFVU approuve la liste des invités permanents de la CFVU au sein du Conseil Académique prenant compte de la modification mentionnée.

En l'absence de quorum, le vote est donné à titre indicatif.

Votants : 20

Pour : 20

3. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

➤ Validation des modalités d'examen des Masters MEEF 1 et de la modification de l'annexe 5 de la Charte du contrôle des connaissances

Anciennement, il y avait 2 UE non compensables de manière à protéger l'importance de certains aspects de la formation.

Dans la nouvelle configuration des formations ; les choses se posent différemment.

La Commission de la formation de l'ESPE de l'académie de Toulouse propose :

- maintien d'une seconde session dont le positionnement sera précisé lorsque le calendrier des oraux des concours sera connu ; ce positionnement peut ne pas être unique, si les calendriers des oraux des concours le justifient ;
- compensation automatique intra et inter semestres avec une « note plancher » de 5.
- Toutes les UE sont concernées par la compensation.

Discussion

La valeur de la note (5) discutée, n'est-elle pas trop faible ?

Cette note est proposée à la fois au regard de la décision qui avait été prise concentrant les M2 (lors d'un précédent CEVU) et en concertation avec les autres universités (UPS et UT1) qui avaient des règles similaires.

La mesure proposée concerne le M1.



Pour le M2, la question du Mémoire est débattue. Ce Mémoire inquiète les enseignants (Mémoire de recherche en didactique ou en recherche disciplinaire).

L'obtention d'un MasterMEEF ne garantira pas une admission en doctorat. Le Mémoire de M2 ne sera pas qu'un mémoire professionnel, mais ne sera pas aussi approfondi qu'un mémoire de M2 recherche. Il faudra réfléchir, pour ces étudiants qui souhaitent poursuivre en doctorat, à une année probatoire, ou à une solution particulière.

Cette procédure/ réflexion sur l'admission en doctorats des étudiants titulaires d'un MasterMEEF, devra être réfléchi au niveau du Conseil Académique, puisque cela concerne la CR et la CFVU. Il faudrait que cette réflexion ait lieu rapidement.

Il n'est pas sûr que l'on arrive à une procédure commune entre toutes les disciplines.

La spécificité universitaire tient à la présence et à l'apprentissage de la recherche. La recherche est la clé de l'université, sans elle, une formation peut se faire ailleurs.

La CFVU approuve les propositions de l'ESPE de l'Académie de Toulouse sur les modalités d'examen des Masters MEEF 1 qui modifient l'annexe 5 de la Charte du contrôle des connaissances.

En l'absence de quorum, le vote est donné à titre indicatif.

Votants : 20

Pour : 20

➤ **Informations de la Vice-présidente**

Compte rendu de la visite de présentation des mises en œuvre de la loi ESR (4 nov.).

La présentation ppt, ainsi que les vidéos de cette intervention sont en ligne :

http://www.univ-tlse3.fr/1383580890700/0/fiche___actualite/&RH=1205765646895

➤ **Mise en conformité et changement de nomenclatures des Licences Générales : état d'avancement**





Présentation du tableau des correspondances et modifications des Licences générales pour la mise en conformité. A noter :

- Non maintien des 3 Licences bi-disciplinaires en raison de la disparition des doubles mentions dans la nouvelle nomenclature des Licences générales
- Modifications des formations qui ne sont actuellement pas des Licences complètes (L3 suspendues ou disciplines associées seules)
- Discussion en cours quant à la soutenabilité de la Licence LLCER de polonais (question qui se pose aussi pour le catalan).
- Discussions également en cours autour des mentions Lettres avec un parcours Lettres et arts, et sciences sociales.

Comment communiquer sur nos formations d'ici Infosup ? Pour le moment, nous proposons un document générique, simple qui nous donne la perspective de la nouvelle offre de formation, sans donner : ni des contenus précis sur des intitulés qui n'ont pas encore été votés, ni les anciens intitulés de formations qui n'existeront plus. L'objectif est que les nouvelles fiches soient prêtes pour la JPO.

CUFR Champollion d'Albi, les éléments sont prêts, ils remonteront au moment du vote de la mise en conformité du 13 déc.

➤ **Cadre National des Formations. Document soumis à la concertation (DGESIP – Note de présentation et projet d'arrêté, en date du 06/11/2013)**

Au regard de ce document de travail, remontera, émanant du réseau VP CEVU, une synthèse nationale des retours.

Parmi ces remarques figureront :

- Une demande unanime de confirmations du ministère de l'inscription des parcours types sur les diplômes.
- Des demandes de précisions



- Des demandes de modifications

La publication de cet arrêté entraînera l'abrogation partielle des articles des textes actuellement en vigueur.

L'article faisant le plus débat est l'article 13, qui pose de nombreuses questions, et pourrait générer, suivant les interprétations ou précisions pouvant être apportées, de grandes modifications de la Licence.

L'établissement s'oriente pour une bascule totale des intitulés de Licence (L1, L2, L3) dès l'année prochaine, pour ne pas faire coexister deux offres de formations différentes.

Pour l'heure, l'UFR HAA et l'ISTHIA ont réagi à ces documents.

Tous les conseillers sont invités à lire attentivement ces documents et à faire part de toutes remarques, mais aussi de diffuser largement ces documents de manière à collecter et ce, via les différents réseaux (disciplinaires, scientifiques, associatifs, syndicaux), de manière à collecter autant de retours que possible.

Les nomenclatures de Master et Licence Pro sont également à examiner précisément, car elles sont encore en discussion.

➤ **Cahier des charges de l'accréditation. Projet soumis à la concertation (DGESIP, en date du 06/11/2013)**

Précisions sur le travail de site qui sera à réaliser.

Il y aura un seul établissement posant pour une mention donnée. La concertation est en cours, les présidents d'établissements devront également convenir d'axes politiques concernant ces axes.

Peut-on imaginer par exemple qu'une harmonisation soit imposée pour le LANSAD au sein de tous les établissements du site ?



Le CFVU peut aussi proposer des réflexions à l'équipe de direction. Une réunion des CFVU des 3 universités pourrait être envisagée.

Questions diverses

Restructuration des UFR

Une réflexion autour de la mise en place de pôles, restructurant les UFR, est lancée. Ces pôles, dans la première proposition schématique et destinée à lancer la réflexion, les 3 pôles et les 3 UFR proposés sont limités aux périmètres actuels des 3 Ecoles Doctorales.

Ce modèle n'est pas arrêté, il est ouvert. Les fonctions, compétences, attributions de ces pôles ne sont pas encore arrêtés non plus, la réflexion est ouverte. L'objectif est de participer à une meilleure lisibilité du fonctionnement de l'université.

Les inquiétudes qui ont déjà été formulées sont relatives :

- aux possibles interférences avec la reconstruction.
- aux risques de déséquilibres de recherche (UMR/EA), de personnels (HAA-SES vs Psychologie)

Il s'agit du lancement d'une réflexion plutôt que d'une injonction.

Il convient de mesurer les enjeux, à la fois généraux par rapport à l'extérieur, mais également les enjeux en interne, qui se construiront au fur et à mesure de l'élaboration du projet et de la réflexion.

Chacun (Départements, Conseils...) devra se saisir de cette question.

Direction de la DOSI.

Céline Vaguer a terminé son mandat, Thierry Henocq est administrateur provisoire pendant un an.

Discussion autour de la collecte taxe d'apprentissage.



La séance de la CFVU est close à 11h20


Le Vice-Président du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire

Patrice BOUYSSIERES

